

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 620

1^{er} avril 2011

SOMMAIRE

Air Berlin 1. LeaseLux S.à r.l.	29726	Salve Holdings S.A.	29738
Aquilaz S.A.	29725	Schloosmetzlerlei s.à r.l.	29738
Arcipelagos SICAV	29740	S.E.I. Luxembourg S.à r.l.	29726
Atradi S.A.	29739	Setla Frères S.à r.l.	29739
Balta Luxembourg S.à r.l.	29727	SL Investments S.à r.l.	29741
Belca Holding S.A.- SPF	29759	Soceurfin S.A., SPF	29739
Bellington Invest S.A.	29754	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29740
Best Topo S.à r.l.	29759	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29740
Best Topo S.à r.l.	29760	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29740
Best Topo S.à r.l.	29760	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29740
Best Topo S.à r.l.	29759	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29740
Best Topo S.à r.l.	29758	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29754
Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	29760	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29756
Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	29760	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29755
Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	29760	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29754
Chapi Holding S.à r.l.	29727	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29754
EBATI, Société Immobilière	29714	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29755
Inspicio S. à r.l.	29714	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29755
Knightrider S.à r.l.	29737	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29755
Marchantia Holding S.A.-SPF	29759	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29755
Muncksjö Luxembourg Holding S.à r.l.	29758	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A.	29755
Optique Schaefers Lucien S.à r.l.	29724	Solalux SA	29756
OR TP S.à r.l. - LOC	29724	Solutions S.A.	29757
Parsector S.A., SPF	29725	Soparsec S.A., SPF	29755
Poona S.A.	29725	Stones Développement S.A. Soparfi	29756
Preinvestment Holding	29725	Stones Steak House Esch S.A.	29756
Quality Autoglass	29726	Stones Steak House Luxembourg S.A. ...	29758
Record Fund	29724	Stones Steak House Luxembourg S.A. ...	29756
Robben Investments	29728	Stones Steak House Luxembourg S.A. ...	29757
Rocky Mountains Holding S.A., SPF	29726	Stones Steak House Luxembourg S.A. ...	29758
Sabin Holding S.A.-SPF	29728	Stones Steak House Luxembourg S.A. ...	29757
Salon de Coiffure Angelsberg S. à r. l. ...	29727	Vontobel Sicav	29738
Salve Holdings S.A.	29737		

EBATI, Société Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 16, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 7.713.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011024918/13.

(110028391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.304.646,70.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Notary").

There appeared:

1. ESG Capital 2 Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered number 244691, whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands; and

2. Inspicio S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 February 2008 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 688, page 33015 dated 20 March 2008 (the "Articles"), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136460 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

I. Each of the Appearing Parties was represented by Mr Gianpiero Saggi, private employee, residing professionally at Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 30 December 2010.

II. Each proxy form, signed "ne varietur" by each of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 5.7 of the Articles so that henceforth it shall read as follows:

5.7. "Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits (including carried forward profits);

P= any freely distributable share premium

and other freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled..

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the Shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

2. To reduce the Company's share capital by an amount of two million seven hundred thousand five hundred and sixteen British Pounds and thirty Pence (GBP 2,700,516.30) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of twenty-seven million five thousand one hundred sixty-three British Pounds (GBP 27,005,163.-) to twenty-four million three hundred and four thousand six hundred forty-six British Pounds and seventy Pence (GBP 24,304,646.70) by cancellation of two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) Class J Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0,01) each and which shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

3. To amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at twenty-four million three hundred and four thousand six hundred forty-six British Pounds and seventy Pence (GBP 24,304,646.70) represented by:

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "A" shares (the "Class A Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "B" shares (the "Class B Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "C" shares (the "Class C Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "D" shares (the "Class D Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "E" shares (the "Class E Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "F" shares (the "Class F Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "G" shares (the "Class G Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "H" shares (the "Class H Shares"); and

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "I" shares (the "Class I Shares");

with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to I Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares"; The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder". The features of the Shares are outlined in the present Articles."

4. To amend articles 5.5 and 15.2 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class J of shares.

" **5.5.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding; no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares

outstanding; no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding; no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding."

" **15.2.** To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the shareholders and in accordance with the following provisions:

(a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

(b) After the distribution set out under a) above, all remaining Available Amount (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class I Shares (or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or if the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the Shareholders.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval."

5. Miscellaneous

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

Resolutions *First resolution*

The General Meeting resolved to amend article 5.7 of the Articles so that henceforth it shall read as follows:

5.7. "Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits (including carried forward profits);

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the Shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

Second resolution

The General Meeting resolved to reduce the Company's share capital by an amount of two million seven hundred thousand five hundred and sixteen British Pounds and thirty Pence (GBP 2,700,516.30) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of twenty-seven million five thousand one hundred sixty-three British Pounds (GBP 27,005,163.-) to twenty-four million three hundred and four thousand six hundred forty-six British Pounds and seventy Pence (GBP 24,304,646.70) by cancellation of two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) Class J Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0,01) each and which shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

Third resolution

The General Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at twenty-four million three hundred and four thousand six hundred forty-six British Pounds and seventy Pence (GBP 24,304,646.70) represented by:

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "A" shares (the "Class A Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "B" shares (the "Class B Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "C" shares (the "Class C Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "D" shares (the "Class D Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "E" shares (the "Class E Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "F" shares (the "Class F Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "G" shares (the "Class G Shares");

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "H" shares (the "Class H Shares"); and

- two hundred seventy million fifty-one thousand six hundred and thirty (270,051,630) class "I" shares (the "Class I Shares");

with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to I Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder". The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Fourth resolution

The General Meeting resolved to amend articles 5.5 and 15.2 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class J of shares.

" **5.5.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in

such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding; no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding; no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding; no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding."

" 15.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the shareholders and in accordance with the following provisions:

(a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

(b) After the distribution set out under a) above, all remaining Available Amount (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class I Shares (or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the Shareholders.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval."

Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Appearing Shareholders, who is known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed the present together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Notaire»).

Ont comparu:

1. ESG Capital 2 Limited, une société constituée selon le droit des Îles Caïmans et enregistrée sous le numéro 244691, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Îles Caïmans; et

2. Inspicio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 688, page 33015 du 20 mars 2008 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.460 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 8 septembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

I. Chacune des Parties Comparantes est ici représentée par Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations datées du 30 décembre 2010.

II. Les procurations, signées « ne varietur » par chacune des Parties Comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modifier l'article 5.7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

5.7. "La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés);

P = toute réserve de prime d'émission et autre réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés à condition, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible."

2. Réduire le capital social de la Société par un montant de deux millions sept cents mille cinq cent seize livres sterlings et trente pence (GBP 2.700.516,30) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-sept millions cinq mille cent soixante-trois livres sterlings (GBP 27.005.163,-) à vingt-quatre millions trois cent et quatre mille six cent quarante-six livres sterlings et soixante-dix pence (GBP 24.304.646,70) par l'annulation de deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0.01) et qui sont détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

3. Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrit dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci se lise comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre millions trois cent et quatre mille six cent quarante-six livres sterlings et soixante-dix pence (GBP 24.304.646,70) représenté par:

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H") et;
 - deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");
- ayant une valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales des Catégories A à I sont ci-après ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont dénommées ensemble les "Parts Sociales"; Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés" et chacun un "Associé". Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

4. Modifier les articles 5.5 et 15.2 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation de catégorie J des parts sociales:

" **5.5.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie I). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en circulation."

" **15.2.** Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs

de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser en vertu de (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

(b) Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible ("Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I (ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser en vertu de (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les Associés.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés."

5. Divers

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Résolutions *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 5.7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

5.7. "La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et

(ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés);

P = toute réserve de prime d'émission et autre réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés à condition, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social de la Société par un montant de deux millions sept cents mille cinq cent seize livres sterlings et trente pence (GBP 2.700.516,30) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-sept millions cinq mille cent soixante-trois livres sterlings (GBP 27.005.163,-) à vingt-quatre millions trois cent et quatre mille six cent quarante-six livres sterlings et soixante-dix pence (GBP 24.304.646,70) par l'annulation de deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0.01) et qui sont détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrit dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci se lise comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre millions trois cent et quatre mille six cent quarante-six livres sterlings et soixante-dix pence (GBP 24.304.646,70) représenté par:

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H") et;

- deux cent soixante-dix millions cinquante-et-un mille six cent trente (270.051.630) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");

ayant une valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune. Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales des Catégories A à I sont ci-après ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont dénommées ensemble les "Parts Sociales";

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de Modifier les articles 5.5 et 15.2 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation de catégorie J des parts sociales:

" **5.5.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie I). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en circulation."

" 15.2. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser en vertu de (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

(b) Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible ("Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I (ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser en vertu de (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les Associés.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés."

Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close. Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés, connu par le Notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé l'acte avec le Notaire

Signé: G. Saddy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1479. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012938/549.

(110014788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Record Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.963.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 janvier 2011 à Luxembourg

Conseil d'Administration

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Albert Roggemans, Head of Record Bank SA, 16 avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.
- Monsieur Herman Bruyland, Membre du comité de direction Record Bank SA, 16 avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.
- Monsieur Dominik Geeraerts, Membre du comité de direction Record Bank SA, 16 avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025366/24.

(110030119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Optique Schaefers Lucien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 38, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE SCHAEFERS LUCIEN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011024984/12.

(110028376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

OR TP S.à r.l. - LOC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 137.250.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011024985/15.

(110028430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 35.661.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN
- / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024992/16.

(110028788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Aquilaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg B 115.314.

—
A la date du 31 décembre 2007, Monsieur Robert GUALTIERI, né le 5 mars 1964 à Amnéville (France) et demeurant à F-57070 METZ, 57 rue des Evêchés, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société AQUILAZ S.A.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011025075/11.

(110029380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Poona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 39.117.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN
- / Signature
Président / Administrateur

Référence de publication: 2011024994/16.

(110028791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Preinvestment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 75.481.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14/02/2011. Signature.

Référence de publication: 2011024995/10.

(110028410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Quality Autoglass, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 81.747.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme QUALITY AUTOGLASS S.A.

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour extrait conforme

Me Grégoire Chaste

Le liquidateur

Référence de publication: 2011024996/19.

(110028551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Air Berlin 1. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011025394/9.

(110030553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024998/16.

(110028797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

S.E.I. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 274, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.E.I. LUXEMBOURG S.à.r.l.
 FIDUCIAIRE DES PME SA
 Signature

Référence de publication: 2011025001/12.

(110028374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.666.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

—
 EXTRAIT

1) La nouvelle adresse de M. Filiep Balcaen, gérant de classe C, est la suivante: «Jacquetbosstraat 52, B-8587 Spiere-Helkijn».

2) Le mandat de M. Pascal Keutgens en tant que gérant de classe A de la Société a pris fin avec effet au 14 février 2011.

M. Edmund Williams, né le 4 juin 1978 à Winchester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG (Royaume-Uni), a été nommé en son remplacement par l'assemblée générale des associés tenue le 14 février 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Cédric Stebel, Gérant de Classe A;
- Gérard Becquer, Gérant de Classe A;
- Edmund Williams, Gérant de Classe A;
- Julian Huxtable, Gérant de Classe A;
- Jules Noten, Gérant de Classe B;
- Filiep Balcaen, Gérant de Classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011025250/26.

(110030065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Salon de Coiffure Angelsberg S. à. r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 14, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 35.882.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Salon de Coiffure Angelsberg S. à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011025002/12.

(110028280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Chapi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.866.

—
 EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 14 février 2011, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Christophe Gaul de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur Félix Iglesias Izquierdo, né le 7 janvier 1930 à Madrid, Espagne, avec adresse au 57, Fernandez de la Hoz, 28020 Madrid, Espagne, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.

3. Monsieur José Correia, né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga, Portugal, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.

4. Monsieur Ronald Chamielec, né le 22 novembre 1971 à Mont Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.

5. La disposition relative à la représentation de la Société, engageant celle-ci par la signature conjointe de tout gérant de la Société envers les tiers, a été approuvée.

6. Le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011025458/26.

(110031071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Sabin Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.825.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 15 octobre 2010

- Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est reconduit pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour SABIN HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011025005/16.

(110028352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Robben Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaures.

R.C.S. Luxembourg B 158.384.

In the year two thousand and ten, on December the 17th,

Before Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- NEBBOR INVESTMENTS LIMITED, with registered office Simpson Grierson, 88 Shortland Street, Auckland 1010, New Zealand, company number 3177305,

duly represented by Mr. Stuart Hutchinson and Mr. Gregory Towers, acting in their capacity of directors of the company,

here duly represented by Mrs Jessy Bouché, born in Charleville-Mézières (F) on the 30th of July 1977, employee, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

pursuant to a proxy dated November 29th, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of ROBBEN INVESTMENTS which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of ROBBEN INVESTMENTS (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (“Luxembourg”). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate object. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euro (€ 31,000) consisting of hundred (100) ordinary shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (€ 310) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders.

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of registered shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The transfer of the bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in

the convening notice of the meeting, on 30 June of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the preceding business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term of six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, fax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, fax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, fax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case of the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or by the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as managing director (délégué à la gestion journalière), who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the sole signature of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term of six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

The shares were fully paid up in cash, plus a premium of 1,515 euros per share, they account together with the total capital an amount of € 182,500, so that the total amount of € 182,500 is at the free disposal of the company.

Proof of such payments has been given to the notary who acknowledges it.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to € 1,700.-.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held in 2016:

- Michaël Dandois, Avocat à la Cour, born on 15/01/1971 in Messancy (B), residing 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

- Antoine Meynial, Avocat à la Cour, born on 06/02/1966 in Paris (F), residing 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

- Stephane Warnier, employee, born on 25/03/1966 in Watermael Boitsfort (B), residing 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2. the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held in 2016:

CHESTER & JONES SARL, RCS Luxembourg B 120.602, 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange

3. the registered office of the Company is established at Luxembourg, 23 rue Jean Jaures, L-1836 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- NEBBOR INVESTMENTS LIMITED, domiciliée Simpson Grierson, 88 Shortland Street, Auckland 1010, Nouvelle Zélande, enregistrée sous le numéro 3177305,

ici représentée par Monsieur Stuart Hutchinson et Monsieur Gregory Towers, agissant en tant qu'Administrateurs de la société,

dûment représentés par Madame Jessy Bouché, née le 30 juillet 1977 à Charleville-Mézières (F), employée privée, domiciliée professionnellement au 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L1330 Luxembourg

en vertu d'une procuration datée du 29 novembre 2010, cette procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination ROBBEN INVESTMENTS qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de ROBBEN INVESTMENTS (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mil euros (€ 31.000) représenté par cents (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euro (€ 310) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cession-

naire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à qui

de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, augmenté d'une prime d'émission de 1.515 EUR par action totalisant ensemble avec le capital social le montant de 182.500 EUR, de sorte que cette somme total de 182.500 EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15/01/1971 à Messancy (B), demeurant au 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

- Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 06/02/1966 à Paris (F), demeurant au 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

- Stephane Warnier, employé privé, né le 25/03/1966 à Watermael Boitsfort (B), demeurant au 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2. La personne suivante est nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016:

CHESTER & JONES SARL, RCS Luxembourg B 120.602, 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange

3. le siège social de la société est établi au 23 rue Jean Jaures à L-1836 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 décembre 2010, LAC/2010/57717: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 January 2011.

Référence de publication: 2011014249/497.

(110016963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Salve Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

CMS Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2011025006/13.

(110028177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Knightrider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.155.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 4 Février 2011.

Les associés ont accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,
M. Karl Heinz Horrer,
M. Robin Jarratt,
M. Andreas Demmel,
M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011025322/22.

(110030087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Salve Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

CMS Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2011025007/13.

(110028178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Schloosmetzerei s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLOOSMETZLEREI S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011025008/12.

(110028282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Vontobel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.337.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 08 février 2011 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Dominic GAILLARD

Gotthardstr. 43, CH-8022 Zurich,

M. Philippe HOSS

2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg,

M. Anders MALCOLM

1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

M. Christoph LEDERGERBER

Bahnhofstr. 3, CH-8022 Zürich et

Ms. Annemarie ARENS

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

II. de renouveler le mandat de Ernst & Young SA, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Vontobel SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011026881/29.

(110031279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Setla Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 66.482.

Suite à la cession de 33 parts sociales intervenue en date du 03/01/2011 entre M. SETLA Alain et Messieurs SETLA Bruno et SETLA Jr Edouard, il résulte que:

Monsieur SETLA Bruno demeurant 3 place Capitaine Allmacher 57070 METZ détient 50 parts sociales de la société
Monsieur SETLA Jr Edouard demeurant 3 place du Capitaine Allmacher 57070 détient 50 parts sociales de la société
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. SETLA Jr Edouard
Gérant

Référence de publication: 2011025009/15.

(110028488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN
- / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011025010/16.

(110028799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Atradi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.144.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2010

Après délibérations, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Monsieur Frank BERNARD, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125, rue d'Esch,
Monsieur Claude BAER, 6, avenue des Terres Rouges, L-4330 ESCH-SUR-ALZETTE,
Madame Edith BERNARD-BOSS, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125, rue d'Esch,
sont nommés comme unique administrateurs de la société.

Les mandats des administrateurs nommés prennent fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Résolution 2:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l. 66, rue de Gasperich L-1617 LUXEMBOURG est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de LISGO S.à r.l.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

SOLEUVRE, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2011025426/23.

(110031352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025011/10.

(110028464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025012/10.

(110028465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025013/10.

(110028468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Arcipelagos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 3 février 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Cesare SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Carlo SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marner, le 18 février 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011025422/24.

(110030886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

SL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.372.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SL Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue Albert Borshette, L-1246 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Mr Ronan CARROLL employee, having his professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "SL Investments S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, management, development and realisation of an investment portfolio, which may include participations, interests and rights of any kind and of any other form of investment in, and debt obligations of, entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, derivatives, patents and licenses, as well as the administration, management and control of such portfolio of investments.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000), consisting of eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right to receive (1) assets of the Company that are available for distribution on a liquidation of the Company; and (2) profits of the Company that are available for distribution by the Company by way of dividend or otherwise shall, in each case, be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
- 6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter of his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by any two members of the board of managers or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties

upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman pro tempore, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address

specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by any two members of the board of managers or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Managers indemnification.

15.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

15.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 14.2, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

15.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

15.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

15.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

15.3.4 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

15.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

15.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 A manager will be elected chairman pro tempore by the board of managers at each meeting of the board of managers.

18.2 The chairman will elect a secretary to each meeting of the board of managers, from among its members

18.3 Quorum The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.4 Vote Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.6 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.7 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers

19.1 The secretary, or the chairman pro tempore, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman pro tempore and by the secretary, as the case may be..

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman pro tempore of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the

Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on on the first (1) January of each year and shall terminate on the thirty-first (31) December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on the thirty-first (31) December 2011.
- 2) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The sole subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

SL Luxembourg S.à r.l., aforementioned, subscribes to the eighteen thousand (18,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be 1.200,-EUR

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr Ronan CARROLL, manager, born on the 11th of November 1971, in Dublin, having his professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
 - Mr Dylan DAVIES, manager, born on the 16th of November 1966, in Swansea, having his professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
 - Mrs Claudia BORG, manager, born on the 7th January 1972 in New York having her professional address at 461, Fifth Avenue, 14th floor, New York, NY 10017
3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's annual accounts for each financial year, or at any time prior to such date as the sole shareholder may determine.
4. The address of the Company's registered office is set at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

SL Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

ici représentée par Monsieur Ronan CARROLL, employé, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SL Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissolue à tout moment et sans cause par résolution de l'assemblée générale adoptée par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 3 Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, la gestion, le développement et la réalisation d'un portfolio d'investissement qui peut contenir des participations et des droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement, ainsi que des obligations de dette, dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des produits dérivés, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio d'investissement.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés adoptée par la majorité requis pour la modification des statuts.

4.4 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

5.2 Conformément aux dispositions légales, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

6.3 Le droit d'un associé de recevoir (1) les actifs de la Société qui sont disponibles pour une distribution en liquidation de la Société, et (2) les bénéfices de la Société qui sont disponibles pour distribution par la Société par voie de dividende ou autrement, dans chaque cas, sera proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'associé unique ou, les cas échéant, d'un autre associé ne met pas fin à la Société.

6.5 La Société peut racheter ou retirer ses propres parts sous la condition que ceux-ci seront annulés et le capital social sera diminué immédiatement.

6.6 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Il est tenu au siège social un registre des associés, dont tout associé pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra en particulier les noms des associés, son adresse privée ou professionnelle, le montant des parts sociales détenu par chaque associé, tout transfert des parts sociales, la date de notification ou approbation par la Société de tout transfert selon ces statuts ainsi que toute garantie accordée sur ces parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert des parts sociales.

8.1 La propriété des parts sociales s'établit par une inscription dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par deux membres du conseil de gérance ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la loi.

8.4 Toute cession de part sociale sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des associés, constatée par un acte notarié ou sous seings privés, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession dans le registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés exerceront leurs droits dans l'assemblée générale des associés qui représente une des organes de la Société.

9.2 Si la Société a seulement un associé, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et quand «l'associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence dans les présents à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 Dans le cas où il y a plusieurs associés et le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), les associés pourront prendre des résolutions par écrit au lieu de tenir des assemblées, conformément aux dispositions légales. Dans la mesure applicable, les dispositions de ces présents statuts relatives aux assemblées générales s'appliquent également aux résolutions par écrit.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés est convoquée par le conseil de gérance ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, si applicable, ou sur demande écrite des associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société qui se tiendra à l'heure et au lieu indiqué dans la demande.

10.2. Dans le cas où le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle doit être tenue dans la commune où se trouve le siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans les six (6) mois après la fin de l'exercice social de la Société.

10.3 L'avis de convocation pour toute assemblée générale des associés indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque associé par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés et composé d'un président temporaire, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des associés valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés à la première réunion. Dans le cas où cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois. A la seconde réunion les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie ou courrier électronique au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer d'autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des dispositions législatives applicables, toute modification des statuts nécessite une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 L'associé unique, le cas échéant, rédige également le procès-verbal de ses résolutions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers doit être certifiés conforme à l'original par le notaire qui détient l'acte dans le cas où l'assemblée a été tenue devant le notaire, ou signés par deux membres du conseil de gérance ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Dans les cas où il y a plusieurs gérants, les gérants constitueront un conseil de gérance qui sera l'organe de la Société chargé de la gérance et la représentation. La Société peut avoir plusieurs catégories de gérants. Si le «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence dans les présents au «conseil de gérance» devra être interprétée comme désignant le «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut être délégué à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement pour la Société. La désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir est déterminé par résolutions du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme agents de la Société.

Art. 15. Responsabilité des gérants.

15.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

15.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucun gérant ne doit être responsable des pertes ou dommages subit par la société suite à l'exercice de leurs fonctions (de manière directe ou indirecte) à moins que les responsabilités proviennent de fautes volontaires, mauvaise foi, lourde négligence ou d'indifférence imprudente des devoirs du gérant.

15.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

15.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

15.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

15.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

15.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

15.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des associés. Un gérant, qui est aussi associé de la Société, ne sera pas exclu de voter sur sa révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18 Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Un gérant sera élu Président temporaire par le conseil de gérance à chaque réunion du conseil de gérance.

18.2 Le Président élira un secrétaire à chaque réunion du conseil de gérance parmi ses membres.

18.3 Quorum Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.4 Vote Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président temporaire de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.5 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

18.6 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.7 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une assemblée générale dument convoquée. Des résolutions par voie circulaire sont adoptées au moment quand elles sont signées et datées par tous les gérants sur un ou plusieurs documents, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire étant suffisante pour le prouver. Le document unique démontrant toutes les signatures ou l'ensemble des copies signées faisant preuve de la décision intervenue, et la date des résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19 Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président temporaire rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président temporaire et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige également des procès-verbaux des ses résolutions.

19.3 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président temporaire ou par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique ou par la/ les signature(s) (conjointes) de tout/ tous représentant(s) dûment mandaté(s) par le conseil de gérance ou le gérant unique dans les limites de son/leur mandat (s). Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de chaque agent à qui la gestion journalière de la Société à été déléguée, seul ou conjoint, dans les limites de ce mandat.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Dans le cas où la Société aura plus que vingt-cinq (25) associés les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être associés.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre des commissaires aux comptes, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance permanente et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes peuvent se faire assister par un expert en vue de procéder à la vérification des livres et comptes de la Société. L'expert doit être agréé par la Société.

21.6 S'il y a plusieurs commissaires aux comptes, ils constitueront un conseil des commissaires, qui doit choisir un président du conseil des commissaires parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni commissaire aux comptes. Pour la convocation et conduite des réunions du conseil des commissaires les dispositions de ces présents statuts pour la convocation et conduite des réunions du conseil de gérance seront applicables.

21.7 Si la Société dépasse la limite de deux (2) des trois (3) critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut payer des acomptes sur dividendes sous condition que (i) les comptes provisoires ont été rédigés et démontrent des fonds suffisants, (ii) le solde à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés et des bénéfices reportés ou à affecter à la réserve légale selon les dispositions de la loi ou ces présents statuts, et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, à constaté dans son rapport que les deux premières conditions ont été remplies.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés ou des gérants, en conformité avec les dispositions de la loi relatives à l'inaliénabilité du capital social et la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.
- 2) Des dividendes intérimaires pourront être versés pendant le premier exercice social.

Souscription et Libération

Le souscrivants unique a souscrit des parts sociales comme suit:

SL Luxembourg S.à r.l. Prénommée, a souscrit toutes les dix-huit mille (18.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ à 1.200,-EUR.

Assemblée générale

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite tenu une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Ronan CARROLL, Directeur de société, né à Dublin, le 11 Novembre 1971, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
 - Monsieur Dylan DAVIES, Directeur de société, né à Swansea, le 16 Novembre 1966, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
 - Madame Claudia BORG, Directeur de société, né à 7 Janvier 1972, le New York demeurant professionnellement au 461, Fifth Avenue, 14th floor, New York, NY 10017.
3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'associé unique décide de l'approbation des comptes de la Société pour chaque exercice social ou à toute date antérieure déterminée par l'associé unique.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ronan CARROLL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2010. Relation GRE/2010/4685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014293/721.

(110016553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025014/10.

(110028469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025015/10.

(110028471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Bellington Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.518.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 15 décembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Claude Sylvie NGANSO a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-déléguée avec effet immédiat.

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de sa prédécesseur.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 15 décembre 2011

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 15 décembre 2010.

Pour BELLINGTON INVEST S.A.

Référence de publication: 2011025441/23.

(110030899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025016/10.

(110028472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025017/10.

(110028474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025018/10.

(110028476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025019/10.

(110028479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011025023/16.

(110028800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011025020/10.

(110028482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Solalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 février 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011025021/12.

(110028214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Stones Développement S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.045.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025024/10.

(110028830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Stones Steak House Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.607.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025025/10.

(110028833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.616.

A la date du 21 mai 2004, Monsieur Hervé PRUD'HOMME, né le 25 juillet 1954 à Bouligny (France) et demeurant à L-1250 Luxembourg, 43 Adolphe Fischer, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A.

Monsieur Fernand CIRELLI, né le 16 octobre 1950 à Grevenmacher (Luxembourg) et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, est nommé administrateur de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A. , avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011025026/16.

(110028232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 38.530.

die Anschrift der Solutions S.A. hat sich im Rahmen der „Denomination du Parc D'Activité „geändert - siehe Anlage.
Die neue Straßenebezeichnung lautet:

3, rue Henri Tudor

1 Anlage - Namensänderungshinweis von der Commune de Schuttrange

Munsbach, den 14.2.2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011025022/12.

(110028655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.616.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 20 mai 2008

A la date du 20 mai 2008, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG SA. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, de Monsieur Jean GEHLEN, né le 7 décembre 1955 à Luxembourg et demeurant à L-4056 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 place Winston Churchill, de ses fonctions d'administrateur de la société.

2. L'Assemblée Générale nomme Mademoiselle Sidney Charlene CIRELLI, née le 16 avril 1984 à Luxembourg et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011025028/18.

(110028232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.616.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 décembre 2010

A la date du 13 décembre 2010, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale nomme administrateur de la société pour un nouveau mandat de six ans:

- la société STONES DEVELOPPEMENT S.A. SOPARFI, avec siège social à L-8077 BERTRANGE, 265 rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101045, et représentée par Madame Chantai DAL-PINO, demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011025030/17.

(110028232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.616.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025031/10.

(110028826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.616.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 juillet 2010

A la date du 9 juillet 2010, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Markus MÖLLER, né le 17 avril 1965 à Völklingen et demeurant L-5620 MONDORF-LES-BAINS 6 rue Jean-Gustave Lessel, Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans. Son mandat qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011025029/15.

(110028232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Best Topo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 93.708.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025078/10.

(110029428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.649.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie, et Mme. Eola Änggård Runsten, résident professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 11 Septembre 1965 à Danderyd, Suède.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

Mme. Eola Änggård Runsten,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011025328/22.

(110030132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Best Topo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 93.708.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025079/10.

(110029434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Belca Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.024.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELCA HOLDING S.A.- SPF
Société anonyme de gestion de patrimoine familial
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011025076/14.

(110029655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Best Topo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 93.708.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025077/10.

(110029425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Marchantia Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.327.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARCHANTIA HOLDING S.A.-SPF
Société anonyme de gestion de patrimoine familial
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011025134/14.

(110029653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Best Topo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 93.708.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025080/10.

(110029438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Best Topo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 93.708.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025081/10.

(110029443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 39.399.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025084/11.

(110029313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 39.399.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025085/11.

(110029314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 39.399.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025086/11.

(110029317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.